Connaître son école

⌦ S'informer

1 . Prendre contact avec le directeur de l'école.

Dès que vous connaissez votre affectation, vous devez prendre contact avec le directeur et convenir avec lui d'une rencontre. N'oubliez pas votre procès-verbal d'installation si vous l'avez reçu.

2 . S'informer sur l'environnement de l'école.

Prendre des informations sur le profil de l'école par rapport à son environnement (commune, quartier) et sur les infrastructures sportives et culturelles.
Connaître la population scolaire.
Prendre connaissance des différents projets impliquant des relations partenariales (d'école, de ZEP, d'aménagement des rythmes scolaires…)

3 . S'informer sur l'organisation interne de l'école.

Les locaux (salles polyvalentes, salles spécifiques).
La gestion des fonds (coopérative et crédits affectés aux fournitures et commandes).
L'organisation des services de surveillance des élèves.
Le règlement intérieur de l'école.
Les consignes de sécurité et le plan d'évacuation des locaux.
Les ressources humaines.
Le matériel disponible.

⌦ Participer à la vie de l'école

Vous faites maintenant partie intégrante de l'équipe pédagogique et vous allez participer pleinement à la vie de l'école.

1 . Le conseil de maîtres de pré-rentrée.

Répartition et attribution des classes.
Organisation des services.
Consignes de sécurité.

2 . Les différents conseils.

Le professeur des écoles est tenu de participer aux différents conseils (Maîtres, cycle, école).